

---

## Dépêche AEF : Création du comité départemental de suivi de l'école inclusive

### EN BREFCréation du comité départemental de suivi de l'école inclusive

Un [décret](#) publié le 6 mai 2020 au Journal officiel transforme le groupe technique de suivi de la scolarisation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes handicapés en un "comité départemental de suivi de l'école inclusive". Ce comité est "chargé du suivi, de la coordination et de l'amélioration des parcours de scolarisation et de formation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes en situation de handicap". Il devra aussi établir "un état des lieux des moyens consacrés à l'école inclusive et à l'accompagnement médico-social des élèves en situation de handicap par les différentes autorités compétentes, ainsi qu'un bilan annuel des résultats qualitatifs et quantitatifs au regard des objectifs et des moyens". Le décret détaille également la composition de cette instance, présidée conjointement par le [DASEN](#) et le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS).